



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

- **Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.222-1 et suivants;
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives au dialogue social ;
- **Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2014-1166 du 9 octobre 2014 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certains organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 10 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** le procès-verbal du 6 décembre 2018 des élections au CTA fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au CTA, ainsi que le nombre des sièges attribués.
- **Vu** le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de Madame BISAGNI-FAURE Anne en qualité de rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux.
- **Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de monsieur RAMBAUD Thomas en qualité de secrétaire général adjoint, délégué aux relations et ressources humaines.
- **Vu** la demande de remplacement formulée par la FSU en date du 17 septembre 2020.

A R R Ê T É MODIFICATIF N°3

Article 1er : La composition du comité technique académique de l'Académie de Bordeaux est modifiée comme suit, sous la présidence de madame la rectrice de l'académie de Bordeaux :

I – REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Membre suppléant :

En remplacement de **Madame DE SAN MATEO, professeur certifié – Lycée J.B de Baudre - AGEN**
Monsieur LASSALLE Hugo, professeur certifié, - Lycée J. Condorcet - BORDEAUX

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le

22 SEP. 2020


[Anne BISAGNI FAURE